

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté communal n°2453 du 05 juin 2009,
- VU l'arrêté communal n°2457 du 17 juin 2009,
- VU la demande de DICT n°257 09 65 697 du 04 juin 2009,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et la sécurité des usagers à l'occasion des travaux de voirie et réseaux divers sur la rue de la Tournelle.

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> - L'arrêté n°2457 est ainsi modifié.

Article 2 - Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009, la circulation Place de la Fontaine sera mise en double sens.

Article 3 - Le stationnement sera interdit sur l'emplacement réservé aux livraisons Place de la Fontaine, ainsi que sur les deux arrêts minute au droit du n°37.

Article 3 - L'entreprise EUROVIA prendra toutes dispositions utiles pour assurer la présignalisation et la signalisation réglementaire. Elle prendra toutes dispositions utiles pour maintenir la voirie, les trottoirs en bon état de propreté et assurera la sécurité des piétons.

Article 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA,
- La Police Municipale.



Le Maire,

D. SARTELET